

« *La proposition de loi contre l'entrisme islamiste est une étape de plus dans la mise en œuvre d'un projet national-sécuritaire* »

L'examen du travail parlementaire de Bruno Retailleau, élu au Sénat depuis près de vingt-deux ans, révèle les obsessions de la droite réactionnaire, estime l'essayiste Nedjib Sidi Moussa, dans une tribune au « Monde ». 24-06-2026 à 06h00

L'adoption, par le Sénat, de la proposition de loi visant à lutter contre l'« *entrisme islamiste* » en France constitue une victoire symbolique pour Bruno Retailleau. S'il est possible d'interpréter cette démarche à l'aune de la rivalité entre le candidat Les Républicains (LR) et le gouvernement, il convient toutefois de mettre en perspective le vote du 5 mai afin d'en saisir toute la portée. Car il s'agit bel et bien d'une étape de plus dans la mise en œuvre d'un projet national-sécuritaire.

Par-delà les problèmes contenus dans la proposition initiale, le texte du sénateur de Vendée et l'exposé des motifs donnent à lire un concentré des obsessions de la droite réactionnaire. Ainsi, l'« *islamisme politique* » est décrit comme une « *menace idéologique durable et structurée* », tandis que les « *jeunes musulmans* » sont accusés de placer « *les prescriptions religieuses au-dessus des lois de la République* ».

Pour appuyer son argumentaire alarmiste, Bruno Retailleau cite l'étude réalisée en 2025 par l'institut de sondage IFOP pour Écran de veille, une publication qui a fait de la dénonciation des Frères musulmans son cheval de bataille. Le sénateur mentionne le rapport « *Frères musulmans et islamisme politique en France* », rendu public en mai 2025 – alors qu'il était ministre de l'Intérieur –, et dont les spécialistes ont souligné le caractère confus.

Mais cette loi n'est qu'un exemple de l'activisme des conservateurs français, au diapason de leurs homologues internationaux. L'examen du travail parlementaire de Bruno Retailleau, élu au Sénat depuis bientôt vingt-deux ans, illustre le basculement opéré à la suite des attentats de 2015 qui ont provoqué le déchaînement des « *guerres culturelles* » menées par une droite radicalisée, sur fond de soupçon antimusulman et de stigmatisation des immigrés.

En effet, les nombreuses propositions de loi ou de résolution dont Bruno Retailleau est l'auteur, ainsi que celles co-signées au cours de ses mandats, en disent long sur sa vision de la société.

Après avoir défendu, en décembre 2015, une proposition de loi tendant à « *renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste* », le sénateur a appuyé le projet d'interdiction de tout « *signe religieux ostentatoire* » aux personnes qui accompagnent les élèves lors des sorties scolaires. Par la suite, il s'est engagé à garantir l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public, au nom de la « *conception française* » de l'égalité entre les hommes et les femmes.

En octobre 2019, le sénateur soutient la création d'une commission d'enquête sur la « *radicalisation islamiste* ». L'exposé des motifs convoque le traumatisme causé par les attentats afin d'ériger en priorité absolue l'« *éradication définitive du terrorisme djihadiste* ». Pourtant, la désignation de la menace apparaît fluctuante puisqu'il s'agit de lutter contre l'« *islam radical* », décrit comme un « *véritable totalitarisme théocratique* », mais aussi contre le salafisme, rendu responsable de la « *multiplication des revendications communautaires* ».

À cette fin, Bruno Retailleau propose, en novembre 2019, une loi tendant à « *assurer le respect des valeurs de la République face aux menaces communautaristes* » : le péril constitué par le « *fondamentalisme islamique* » sert notamment à cibler les candidats aux législatives dont les propos porteraient atteinte à la laïcité.

Stratégie de l'ambiguïté

Cependant, cette croisade engagée contre un ennemi aux contours flous révèle le déploiement d'une stratégie de l'ambiguïté. Ainsi, en février 2020, une proposition de loi constitutionnelle visant à « *garantir la prééminence des lois de la République* » dénonce, là aussi, les « *aspirations communautaristes* », sans jamais faire référence, de façon explicite, aux menaces dénoncées dans ses interventions précédentes.

Cette précaution contraste avec la loi, proposée l'année suivante, qui tend à renforcer le contrôle des « *détenus condamnés pour des faits en lien avec le terrorisme islamo-djihadiste* ». Dans la foulée, une résolution destinée à lutter contre toutes les formes d'antisémitisme se réfère à l'ouvrage de l'inspecteur général honoraire de l'éducation nationale Jean-Pierre Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école* (Hermann, 2020).

En décembre 2021, Bruno Retailleau souhaite interdire le « *port de signes religieux ostensibles* » dans les compétitions sportives. L'année suivante, il veut rendre obligatoire l'uniforme scolaire, afin d'évacuer la « *question du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse ou communautaire* ». Une intention réaffirmée dans une proposition de loi sur l'école, présentée en février 2023, qui fait des « *atteintes à la laïcité* » un signe de son affaiblissement.

L'année 2023 marque une inflexion notable puisque le sénateur se prononce pour « *arrêter l'immigration de masse* », à travers une proposition de loi constitutionnelle déposée en mai ; le 1^{er} juin, une proposition de loi cherche à « *reprendre le contrôle de la politique d'immigration* » ; le 26 juin, une résolution appelle à dénoncer l'accord franco-algérien de 1968 et cite l'étude du diplomate Xavier Driencourt, *Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?* (Fondapol, 2023) ; enfin, en juillet, une proposition de loi contre les « *mariages frauduleux* » stigmatise l'« *immigration illégale* ».

Si toutes ces propositions de loi n'ont pas fait l'objet d'une promulgation, elles ont contribué à la dégradation du débat public sur des sujets sensibles, en banalisant les mots d'ordre longtemps réservés à une extrême droite dont les thématiques ont été normalisées, depuis la Chambre haute jusqu'au gouvernement, par l'instrumentalisation de l'effroi causé par les attentats.

Assurément, Bruno Retailleau a été un acteur de cette dérive inquiétante. Mais le problème est plus profond. Et il ne suffira pas de dénoncer la « *fascisation* » pour la conjurer. Encore faut-il promouvoir un projet de société fondé sur des valeurs authentiquement humanistes.

Nedjib Sidi Moussa, docteur en science politique, est essayiste. Parmi ses ouvrages, « *Le Spectre du colonialisme* » (L'Echappée, 416 p., 22 €).

Pour info sur l'auteur :

[\[نجيب سي\] – Le site de Nedjib Sidi Moussa](#)